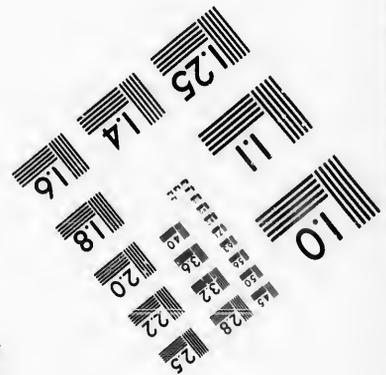
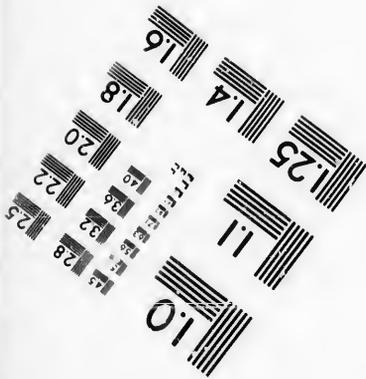
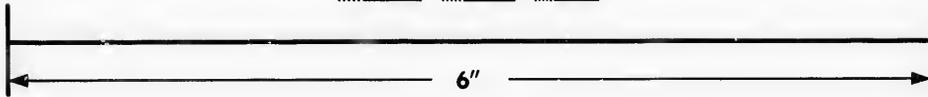
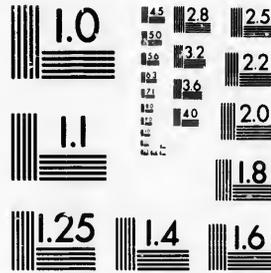


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 672-4503

14 16 18 20 22 25 28 32 36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

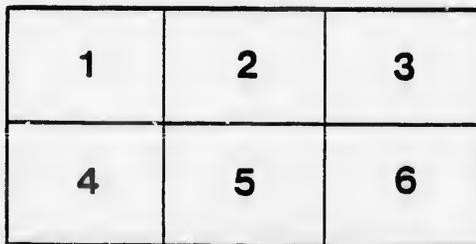
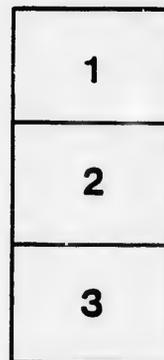
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filimage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MONSE

SUR L

u. 126
(No. 126.)

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

SUR LES PRIÈRES A FAIRE POUR L'ÉGLISE

28 JANVIER 1884

MONS

SUR

ELZ

Par la g
vêque de Q

*Au Clergé
gieuse
Québe*

En tout
nous est né
Seigneur, e
orare et non
écho de la c
aux fidèles
(Eph. VI.

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

SUR LES PRIÈRES A FAIRE POUR L'ÉGLISE

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

En tout temps, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, la prière nous est nécessaire. *Il faut toujours prier*, disait Notre Seigneur, *et ne pas cesser de le faire; oportet semper orare et non deficere* (Luc XVIII. I.). S. Paul, fidèle écho de la doctrine reçue de son divin maître, ordonne aux fidèles *de prier en tout temps, orantes omni tempore* (Eph. VI. 18.).

C'est aussi ce qu'ont recommandé les Souverains Pontifes toutes les fois que l'Eglise s'est trouvée en butte aux attaques violentes de ses nombreux ennemis. Nous avons déjà eu occasion plusieurs fois de vous rappeler ce devoir et de vous exhorter à le remplir fidèlement. Grâce à Dieu, ces exhortations ont toujours trouvé un écho dans vos cœurs et l'automne dernier encore, vous avez manifesté votre zèle et votre amour pour la sainte Eglise, en récitant avec dévotion le chapelet chaque jour du mois d'octobre, selon l'invitation que nous en avait faite le Saint Père. Vos pasteurs Nous ayant rendu témoignage que partout dans ce diocèse on s'était porté avec empressement à cet exercice de piété, en particulier et en public, Nous avons été heureux de pouvoir en informer le Souverain Pontife, de concert avec Nos Vénérables Collègues de cette Province, dans une lettre commune du 1 novembre. Le bref pontifical du 24 décembre dernier nous apprend avec quelle joie le Saint Père a vu un mouvement semblable de piété et d'attachement à l'Eglise, se manifester dans tout le monde catholique.

Mais, dit le bref, la prière ne doit pas seulement être animée par la confiance; il faut aussi qu'elle soit persévérante, comme nous l'apprend Notre Seigneur dans une parabole (Luc XI. 8.).

Voilà pourquoi, N. T. C. F., le Souverain Pontife, dans son bref du 24 décembre, nous exhorte à persévérer dans l'habitude de dire le chapelet chaque jour et exprime le désir qu'il a de le voir réciter tous les jours dans l'église principale de chaque diocèse et au moins les jours de fête dans les églises paroissiales.

En mémoire de ces supplications solennelles et si nombreuses faites dans le cours du mois d'octobre dernier, le Saint Père ordonne qu'on ajoute à la fin des litanies de la Sainte Vierge cette nouvelle invocation : *Regina*

sacratissimi
rosaire, p

Un au
phanie, p
tation de
basses, "
" mande
" au bien
" l'augme
" obtienne
" divine."
ces prières

A ces c
régl: ns et

1° La t
24 décemb
sent mand

2° Les
toutes les

3° A co
sera de dir

4° L'ora
dimanches

5° Conf
nous exhor
le chapelet

Sera le p
toutes les é
fait l'office
nautés reli
tion.

*sacratissimi rosarii, ora pro nobis ; Reine du très saint
rosaire, priez pour nous.*

Un autre décret apostolique daté du jour de l'Épiphanie, prescrit dans tout le monde catholique la récitation de certaines prières à la suite de toutes les messes basses, " afin, dit le bref, que le peuple chrétien demande à Dieu par une commune prière ce qui importe au bien commun de la religion chrétienne et que par l'augmentation du nombre des suppliants, cette prière obtienne plus facilement les bienfaits de la miséricorde divine." Une indulgence de 300 jours est attachée à ces prières.

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1° La traduction des décrets apostoliques du 10 et du 24 décembre et du 6 janvier sera lue à la suite du présent mandement ;

2° Les prières prescrites seront dites à la suite de toutes les messes basses ;

3° A compter de la réception de la présente on cessera de dire à la messe l'oraison pour le pape ;

4° L'oraison *Deus, refugium* continuera de se dire les dimanches à la grand'messe seulement ;

5° Conformément au désir exprimé par le Saint Père, nous exhortons les fidèles de ce diocèse à venir réciter le chapelet dans l'église de leur paroisse.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire le vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.



Par Monseigneur,

C.-A. MAROIS, Ptre,
Secrétaire.

LEON XIII, PAPE.

Ad perpetuam rei memoriam.

“ Bien que ce salutaire *esprit de prière*, grâce et ga-
ge tout ensemble de la miséricorde divine, que Dieu a
promis autrefois de répandre sur “ la maison de David
et sur les habitants de Jérusalem ”, ne manque jamais
dans l’Eglise catholique, il semble cependant exciter
plus vivement les âmes alors que les hommes redou-
tent comme immédiat ou menaçant un grand péril pour
l’Eglise ou l’Etat. En effet, aux heures d’inquiétude, la
foi et la piété envers Dieu sont d’ordinaire plus excitées,
parce que moins on voit paraître de secours humains
en vue des évènements, plus on comprend la grande né-
cessité du patronage céleste.

“ C’est ce que nous avons pu remarquer récemment
lorsque, ému des longues amertumes de l’Eglise et de
la difficulté des temps où nous sommes, Nous avons

Die
ca
in

1.

2.

et sp
Ad
rum
ricor
ctum
O cle

3.

4.

piis I
gloric
beato
omni
humi
dem C

ORATIONES

Dicendæ, flexis genibus, in fine cujusque missæ sine cantu celebratæ, ex decreto S. R. C, 6 januarii 1884, cum indulgentia 300 dierum.

1. *Ter* Salutatio angelica.

2. Salve, Regina, mater misericordiæ; vita, dulcedo et spes nostra, salve. Ad te clamamus, exules filii Evæ. Ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle. Eia ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende, O clemens, O pia, O dulcis Virgo Maria!

3. *Ÿ.* Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

4. OREMUS. Deus, refugium nostrum et virtus, adesto piis Ecclesiæ tuæ precibus, et præsta ut, intercedente gloriosa et immaculata Virgine Dei genitrice Maria, beato Josepho ac beatis apostolis tuis Petro et Paulo et omnibus Sanctis, quod in præsentibus necessitatibus humiliter petimus, efficaciter consequamur. Per eundem Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Imprimatur.

✠ E. A. ARCHPUS QUEBECEN.

fait ap
clique,
être vé
par la

“ No
avec un
et de l
en Not
pour l’
les évêc
ple et s
rendus

“ Cer
multiple
ornés av
en gran
sacrées,
re. Nous
pris ave
cruellem
s’est mar
ticuliers
était per
que de p
dans leu

“ Auss
maux pr
corde div
l’âme de
divers en
dans tout
Dieu, ce
et la cons

“ C’est
et ce pour

fait appel à la piété des chrétiens par notre lettre encyclique, où Nous décrétions que la vierge Marie devait être vénérée et implorée pendant tout le mois d'octobre, par la sainte dévotion du Rosaire.

“ Nous savons en effet, qu'on a obéi à notre volonté avec un zèle et une ardeur digne de la sainteté du fait et de la gravité des motifs. Et ce n'est pas seulement en Notre Italie, mais sur toute la terre, qu'on a prié pour l'Eglise catholique et pour le salut public ; partout les évêques avec leur autorité, le clergé par son exemple et son œuvre, ont présidé à ces grands honneurs rendus à l'envi à la Mère de Dieu.

“ Certes, nous avons conçu une admirable joie de ces multiples témoignages d'une piété déclarée : les temples ornés avec plus de magnificence : les processions faites en grande solennité ; l'assiduité du peuple aux réunions sacrées, aux offices, aux prières quotidiennes du Rosaire. Nous ne voulons pas omettre ce que Nous avons appris avec émotion de quelques endroits, où a sévi plus cruellement la tempête déchainée par notre siècle, et où s'est manifestée une telle ferveur de piété, que des particuliers ont mieux aimé, dans les choses où cela leur était permis suppléer par leur propre ministère au manque de pasteurs, plutôt que de ne pas faire entendre dans leurs temples les prières ordonnées.

“ Aussi, tandis que Nous consolons Notre douleur des maux présents par l'espoir de la bonté et de la miséricorde divine, Nous comprenons qu'il faut inculquer dans l'âme de tous les fidèles ce que les Lettres sacrées en divers endroits déclarent spécialement ; c'est-à-dire que dans toute vertu et aussi dans celle qui consiste à prier Dieu, ce qui importe le plus, c'est surtout la perpétuité et la constance.

“ C'est en priant qu'on supplie et qu'on apaise Dieu : et ce pourquoi il se laisse supplier, il veut que ce soit

le fruit non-seulement de sa bonté, mais aussi de notre persévérance. Mais cette persévérance dans la prière est bien plus nécessaire en notre temps, alors que de toutes parts, comme nous l'avons souvent répété, nous sommes entourés par tant et de si grands périls que nous ne saurions les surmonter sans l'aide et l'assistance de Dieu. Trop de gens détestent " tout ce qu'on appelle Dieu et ce que l'on révère comme tel ; " l'Eglise est attaquée non seulement par des entreprises particulières, mais souvent par des institutions et des lois civiles ; les plus étranges nouveautés d'opinions s'attaquent à la sagesse chrétienne, de sorte qu'il faut défendre son salut et le salut public contre des ennemis acharnés, conjurés pour tenter les derniers efforts. Aussi, considérant en notre pensée les dangers de cette grande lutte, Nous croyons qu'il faut surtout rappeler en notre âme ce que faisait Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, voulant nous enseigner ce que nous devons faire à son imitation, pria plus longtemps quand il fut en agonie.

" Or, parmi les diverses formes et les formules pieuses et salutaires usitées dans l'Eglise et catholique, celle que l'on appelle le *Rosaire de Marie* est recommandable à beaucoup de titres. En effet cette prière, comme nous l'avons confirmé en nos lettres encycliques, a cela de grand que le Rosaire a été institué pour implorer le patronage de la Mère de Dieu contre les ennemis du nom catholique ; et, sous ce rapport, personne n'ignore qu'elle a souvent et beaucoup servi à soulager les maux de l'Eglise. Il importe donc aussi bien à la piété des fidèles qu'au besoin public des temps, que cette forme de prière reprenne l'honneur qu'on lui a fait longtemps, alors qu'en chaque famille chrétienne on ne laissait passer aucun jour sans la récitation du Rosaire.

" A ces causes. Nous exhortons et adjurons tous les fidèles de persévérer religieusement et fidèlement dans l'habitude quotidienne du Rosaire ; et en même temps

Nous dé
jour, dan
les eglise
propage
religieux
par un c
Nous son
devoir si

Nous,
Marie, p
plorée de
dant tout
du très g
très aim
aide prop
litanies la
originali
gina sacre

Nous v
dans la pé
Nous déc
venant de
ces Lettre

" Donn
Pêcheur, l
de Notre l

Pour la
Dieu de m
Gusman, le

Nous déclarons qu'il est dans Notre désir que chaque jour, dans l'église principale de chaque diocèse, et, dans les églises paroissiales, les jours de fête, on le récite. Pour propager et maintenir cet exercice de piété, les ordres religieux pourront rendre de grands services, et surtout, par un certain droit spécial, les religieux dominicains; Nous sommes assuré que tous ne manqueront pas à un devoir si utile et si noble.

Nous, en l'honneur de la grande Mère de Dieu, Marie, pour la perpétuelle mémoire de l'assistance implorée de son cœur immaculé, par toute la terre, pendant toute le mois d'octobre; en témoignage perpétuel du très grand espoir que Nous plaçons dans cette Mère très aimante; pour implorer chaque jour davantage son aide propice, Nous voulons et décrétons, que dans les litanies laurétanes, après l'invocation : *Regina sine labe originali concepta*, on ajoute cette autre invocation : *Regina sacratissimi Rosarii, ora pro nobis*.

Nous voulons que Nos Lettres présentes demeurent dans la postérité confirmées et ratifiées, comme elles sont. Nous décrétons vaine et inutile toute entreprise qui, venant de qui que ce soit, pourrait s'opposer à l'effet de ces Lettres, nonobstant toute chose contraire.

“Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 24 décembre de l'année 1883, sixième année de Notre Pontificat.”

THÉODULPHE CARD. MERTEL.

DÉCRET.

Urbis et orbis.

Pour la défense et le soutien de l'Eglise militante, le Dieu de miséricorde suscita un grand saint, Dominique Gusman, le fondateur illustre et le père de l'ordre des

Frères Prêcheurs, qui en engageant le combat pour l'Eglise, mit principalement sa confiance dans la prière qu'il institua en l'honneur de la Vierge Marie, sous le titre du Saint Rosaire, et qu'il répandit au loin par lui-même et par ses disciples. Depuis, la coutume des catholiques fut toujours de faire de cette admirable formule de prière comme le signe de ralliement de la piété chrétienne.

C'est pourquoi, dès que N. T. S. P. le Pape Léon XIII, se proposant d'obtenir, dans les nécessités présentes, le secours de Jésus-Christ par l'intercession de la Vierge Marie sa Mère, eût prescrit, par des lettres encycliques, de sanctifier dans le monde entier le mois d'octobre de cette année par les prières du Rosaire, partout les évêques et les peuples fidèles, obéissant à la volonté du Pasteur suprême, donnèrent, par la récitation assidue du Rosaire, de magnifiques preuves de leur piété et de leur amour pour la Mère très aimante de Dieu, avec l'ardent et sûr espoir que, par l'aide de cette bienheureuse Vierge, ils obtiendraient plus efficacement du Père des miséricordes les secours nécessaires dans les maux privés et publics qui affligent le monde chrétien.

Or, N. T. S. P. le Pape, désirant souverainement, d'une part, contribuer à l'accroissement du culte de l'auguste Mère de Dieu par la pratique surtout d'une forme de prière si agréable à cette glorieuse Vierge; d'autre part, encourager de plus en plus les fidèles à lui rendre cet hommage, a accueilli avec bienveillance et joie l'humble supplique à lui présenter par le très R. P. Joseph-Marie Laroca, maître-général de l'ordre des Frères Prêcheurs, dans le but d'obtenir que l'invocation, depuis longtemps en usage dans la famille dominicaine, de Marie reine du Rosaire, soit ajoutée aux litanies lauréanes.

“ En conséquence, Sa Sainteté a voulu et prescrit que, dorénavant dans l'Eglise universelle, aux autres invocations de la bienheureuse Vierge Marie contenues dans

les litanies
en dernier
pour nos

“ Sa
lettres en
traies.

“ Pré

Dès l'a
en vue d'
difficultés
toutes les
la célébra
nes prière
gences. C
maux si g
maux plus
gnée de n
particulier
a jugé opp
ces mêmes
le peuple
prière, ce
chrétienne
suppliants
faits de la

les litanies laurétanes, l'invocation suivante fut ajoutée en dernier lieu : " Reine du très saint rosaire, priez pour nous."

" Sa Sainteté a ordonné, en outre, d'expédier des lettres en forme de bref. Nonobstant toutes choses contraires.

" Le 10 Décembre 1883.

" D. Cardinal BARTOLINI,

" Préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites.

" Laurent SALVATI,

" Secrétaire."

DÉCRET.

Urbis et orbis.

Dès l'année 1859, le Pape Pie IX, de sainte mémoire, en vue d'obtenir le secours de Dieu, que réclamaient les difficultés et la rigueur des temps, prescrivit que, dans toutes les églises des Etats pontificaux, on récitât, après la célébration du très saint sacrifice de la messe, certaines prières auxquelles il avait attaché des indulgences. Or comme l'Eglise catholique, au milieu des maux si graves qui nous assiègent, et en prévision des maux plus graves dont la menace n'est pas encore éloignée de nous, a le plus grand besoin de la protection particulière de Dieu, N. T. S. P. le Pape Léon XIII a jugé opportun de faire réciter dans le monde entier ces mêmes prières, modifiées en quelques parties, afin que le peuple chrétien demande à Dieu, par une commune prière, ce qui importe au bien commun de la religion chrétienne, et que, par l'accroissement du nombre des suppliants, cette prière obtienne plus facilement les bienfaits de la miséricorde divine.

C'est pourquoi, par le présent décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, Sa Sainteté a prescrit qu'à l'avenir, dans toutes les églises tant de Rome que du monde catholique, les prières suivantes, enrichies d'une indulgence de trois cents jours, soient récitées à genoux, à la fin de chaque messe basse, savoir :

“ Trois fois *ave Maria*, etc.

“ Ensuite une fois *Salve Regina*, etc., et à la fin :

“ V. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

“ R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

“ O Dieu, notre refuge et notre force, écoutez les pieuses prières de votre Église, et faites que, par l'intercession de la glorieuse et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, de Saint Joseph, de vos saints apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints, ce que nous sollicitons humblement dans les nécessités présentes, nous l'obtenions efficacement. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

“ R. Ainsi soit-il ! ”

Nonobstant toutes choses contraires.

Le jour de l'Épiphanie du Seigneur, 6 janvier 1884.

D. CARDINAL BARTOLINI,
Préfet de la S. C. des R.

LAURENT SALVATI,
Secrétaire de la S. C. des R.

crée-
l'a-
non-
e in-
x, à

esses

z les
nter-
Mère
re et
ble-
ions
neur.

884.

R.

R.

